

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 17

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Concours pour l'étude de bâtiments destinés aux services hospitaliers de la maternité et de la pédiatrie.

*Rapport du jury.*

*(Suite et fin<sup>1</sup>).*

N° 25: « Junon »; (cube rectifié: 51 594 m<sup>3</sup>).

Ce projet s'impose à l'examen par la remarquable utilisation du terrain; à ce point de vue rien dans ce qui précède ne peut lui être comparé. L'auteur a réussi à réserver une place relativement très importante aux jardins, tout en consacrant une cour ouverte, bien circonscrite, aux buanderies, cuisines et leurs annexes, services plutôt bruyants et susceptibles d'occasionner de l'humidité, même de la malpropreté, ou bien des émanations de vapeurs et d'odeurs désagréables. Ces services sont donc heureusement localisés.

L'aspect général des bâtiments, d'une architecture sobre et pittoresque, est fort attrayant, de même que l'implantation de l'ensemble.

Les services principaux de la Maternité et de la Pédiatrie sont bien séparés, et d'autre part habilement reliés par des services généraux situés à proximité de l'entrée; l'originalité de ce parti dans son ensemble, unique et très intéressant, peut être qualifié de trouvaille; il a aussi longuement retenu l'attention du jury.

Quelques critiques ressortent cependant à l'examen détaillé; leurs objets sont susceptibles d'amendement:

Le pavillon destiné à l'enseignement laisse à désirer au point de vue de l'étude; l'aménagement des auditoires ne répond pas aux nécessités de cet enseignement; on n'y trouve pas, près de la chaire, l'emplacement indispensable pour les démonstrations ou pour la présentation des patients. Aucun W.-C., ni de locaux pour collections, ne sont à la portée de ces salles.

D'autres locaux manquent encore: c'est le cas, dans le service de la Pédiatrie: des vestiaires pour vêtements infectés et désinfectés; — des bains, dans la division d'isolement; — la disposition des cuisines pour « bébés douteux » et « infectés » est défectueuse.

Dans le même service la salle d'attente, d'accès un peu compliqué, n'a pas de communication directe ni avec la salle de consultation, ni avec les W.-C.

Enfin l'entrée principale pouvait être mieux indiquée; la façade du bâtiment destiné à l'enseignement, qui flanque l'entrée à l'ouest, pittoresque en elle-même, s'adapterait mieux à une villa ou à un atelier de peintre.

Se basant sur ce qui précède, et considérant les dispositions du programme, spécialement les art. 6 et 9, le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer:

a) Une première prime de 4000 fr. au projet n° 21, portant la devise: « 2 Rez-de-chaussée ».

b) Une deuxième prime de 3800 fr. au projet n° 25: « Junon ».

c) Une troisième prime de 900 fr. au projet n° 24: « Poulet brisant l'œuf ».

d) Une quatrième prime de 700 fr. au projet n° 22: Vignette: « Une Cigogne ».

e) Une cinquième prime de 600 fr. au projet n° 2: « Science et Charité ».

<sup>1</sup> Voir N° du 25 août 1909, page 181.

Cette décision prise, le jury procède à l'ouverture des enveloppes jointes aux projets primés; il apparaît alors que ces primes sont respectivement attribuées ainsi qu'il suit:

La première prime (4000 fr.) échoit à M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.

La deuxième prime (3800 fr.) échoit à MM. Monod & Laverrière, architectes, à Lausanne.

La troisième prime (900 fr.) échoit à M. Polak, architecte, à Montreux.

La quatrième prime (700 fr.) échoit à MM. Grenier et de Goumoens, architectes, à Lausanne.

La cinquième prime (600 fr.) échoit à M. Thévenaz, architecte, à Lausanne.

Lausanne, le 14 juillet 1909.

*Le jury:*

MM. VAN MUYDEN;      MM. F. STEHLIN;  
D<sup>r</sup> MORAX;              PAUL ETIER;  
M. A. PEYROT, architecte.

Nous reproduisons aux pages 199 et 200 quelques planches des projets N° 24, de M. Polak, architecte, à Montreux et N° 22, de MM. Grenier et de Goumoens, architectes, à Lausanne.

### Concessions de chemins de fer.

Le Département fédéral des chemins de fer vient de publier<sup>1</sup> une nouvelle édition de la liste des chemins de fer suisses en exploitation, en construction et des lignes concédées. Cet état au 1<sup>er</sup> juillet 1909 comprend un petit atlas de onze cartes donnant les lignes à voie normale nationalisées et privées, les lignes à voie étroite, les chemins de fer à crémaillère et les funiculaires, les tramways et chemins de fer électriques ainsi que les usines hydro-électriques soumises au contrôle fédéral.

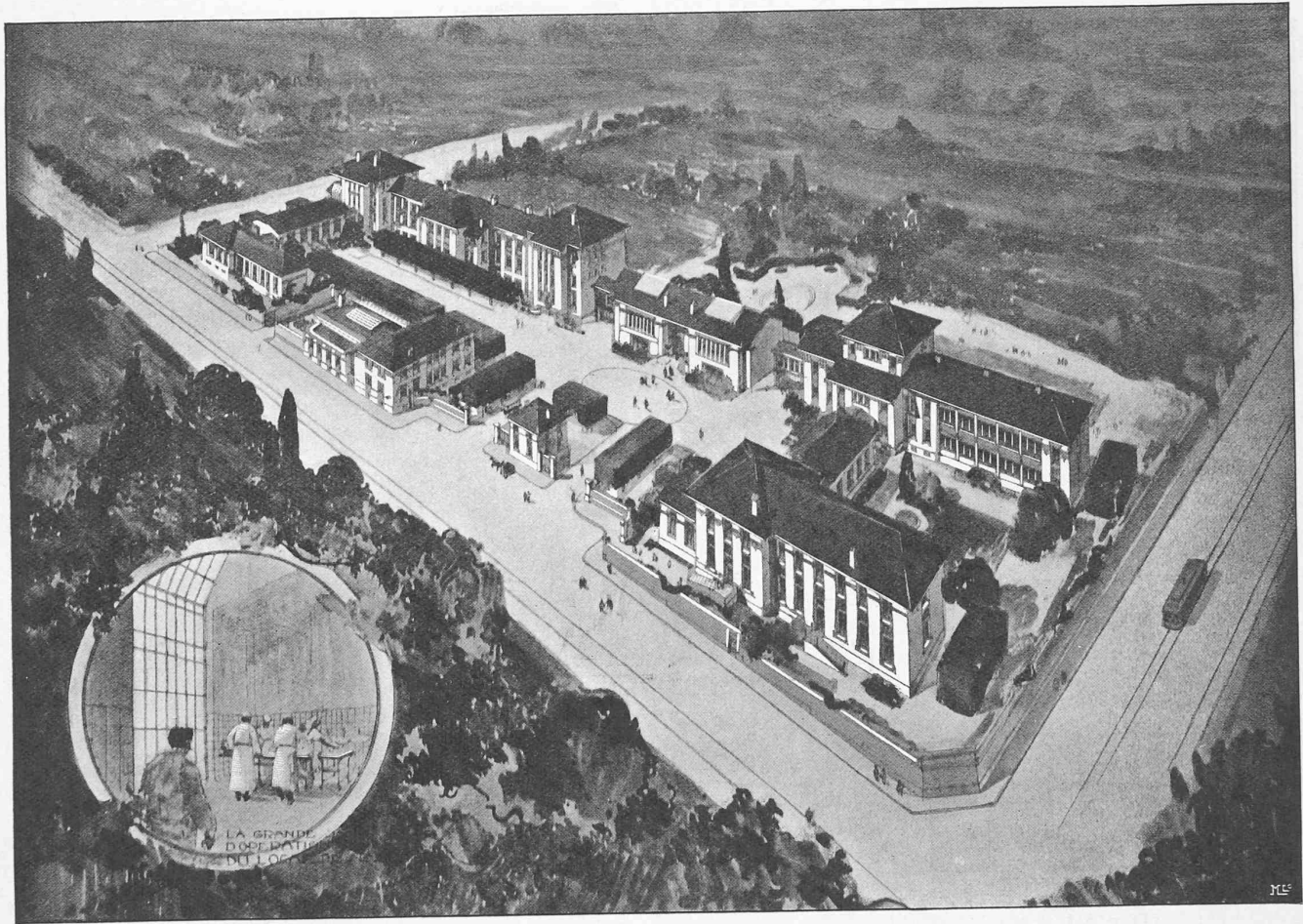
Voici quelques indications sur les concessions récemment accordées dans la Suisse Centrale et Occidentale, comme suite de celles figurant à la page 67 du *Bulletin* de 1908.

**Chemin de fer électrique à voie étroite, en partie à crémaillère, de Brigue à Belalp.** — Le tracé proposé part de la gare principale de Brigue et utilise la route cantonale jusqu'à Naters. Il traverse la voie ferrée et le Rhône au moyen du passage sous voie et du pont récemment construits pour la nouvelle route. De Naters, le tracé s'élève dans les prairies et les pâturages jusqu'à la station de Belalp.

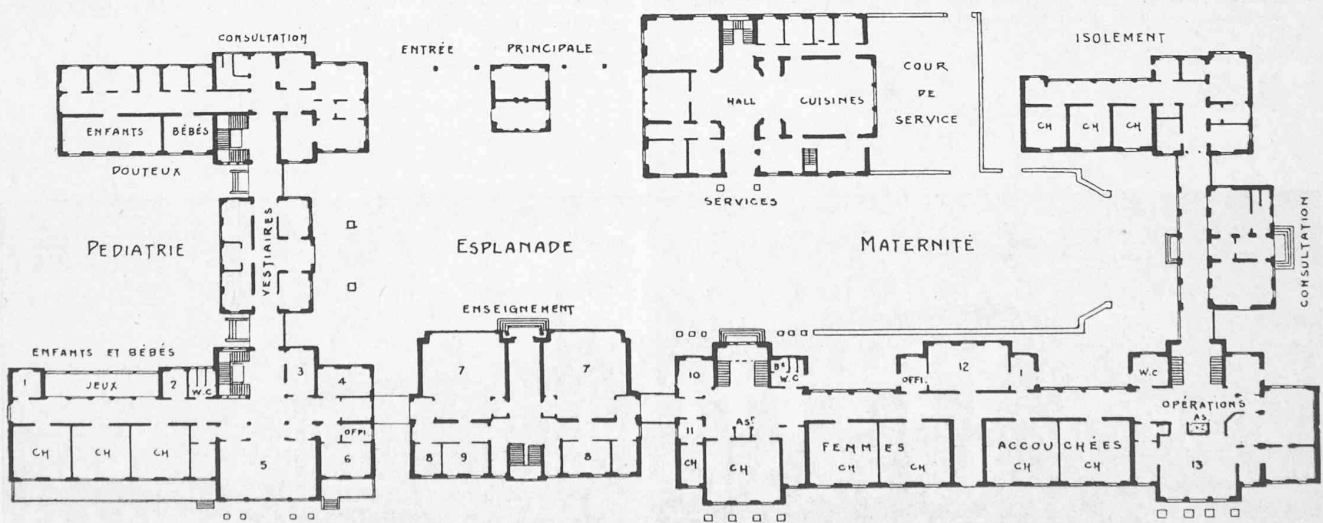
*Principales données techniques.* Longueur de la ligne: 41 700 mètres, dont environ 4 km. sur route. Ecartement des rails: 1 m. Pente maximum: sur voie à crémaillère 20 ‰, et sur voie à simple adhérence 8 ‰. Rayon minimum: 100 m. Altitudes: Brigue 680, Naters 682, Belalp 2137. Stations intermédiaires et haltes: Brigue-gare, Naters-village, Gorges de la Massa, Hegdorn-St-Vendelin, Geimin, Helbaum, Platten, Mattern, Rische-

<sup>1</sup> *Liste et Atlas des chemins de fer suisses.* Edition du Département fédéral des chemins de fer du 1<sup>er</sup> juillet 1909. — Prix de vente Fr. 1,50. — Les indications sont données en allemand et en français; mais pourquoi à la page 14 dans les lignes concédées en 1908 n'a-t-on mis qu'en allemand les lignes de la Suisse romande? par exemple Chexbres-Dorf-Baumaroche!

CONCOURS POUR LES BATIMENTS DE LA MATERNITÉ ET DE LA PÉDIATRIE, A LAUSANNE



Vue à vol d'oiseau.

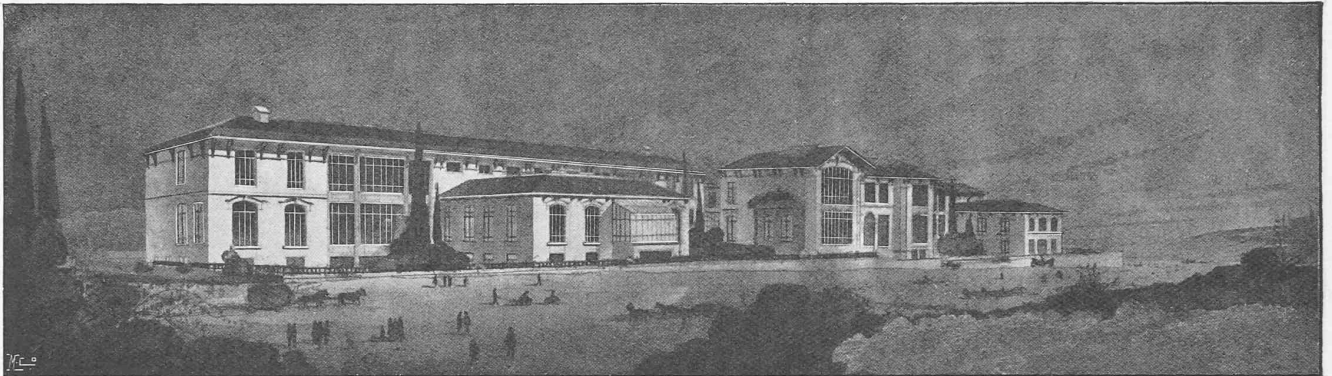


Plan général du rez-de-chaussée.

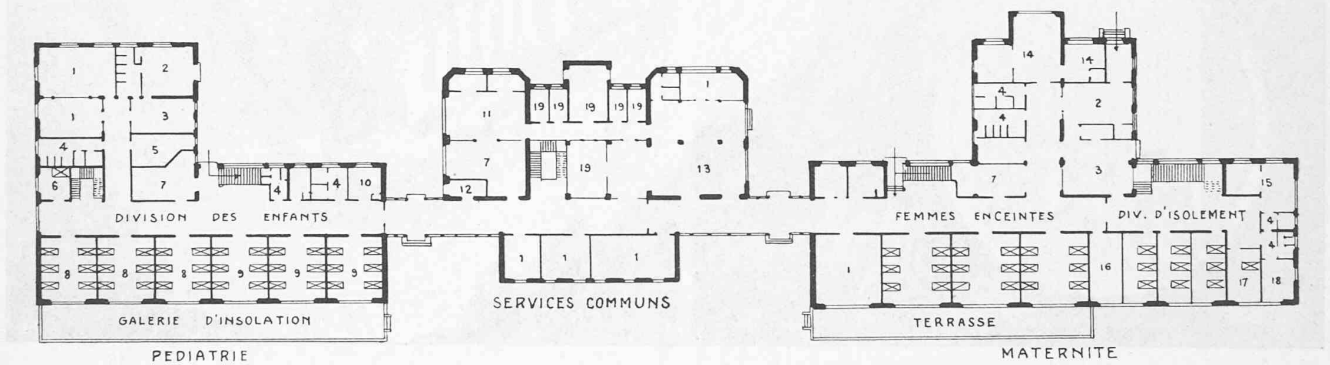
LÉGENDE : 1 = Lingerie. — 2 = Bains. — 3 = Interne de service. — 4 = Disponible. — 5 = Réfectoire. — 6 = Cuisine. — 7 = Auditoires, pédiatrie et maternité. — 8 = Professeurs. — 9 = Collection. — 10 = Chef de service. — 11 = Interne. — 12 = Couveuses et bains des nouveaux-nés. — 13 = Salle de travail.

3<sup>e</sup> prix : projet « Poulet brisant l'œuf », de M. Polak, architecte, à Montreux.

## CONCOURS POUR LES BATIMENTS DE LA MATERNITÉ ET DE LA PÉDIATRIE, A LAUSANNE

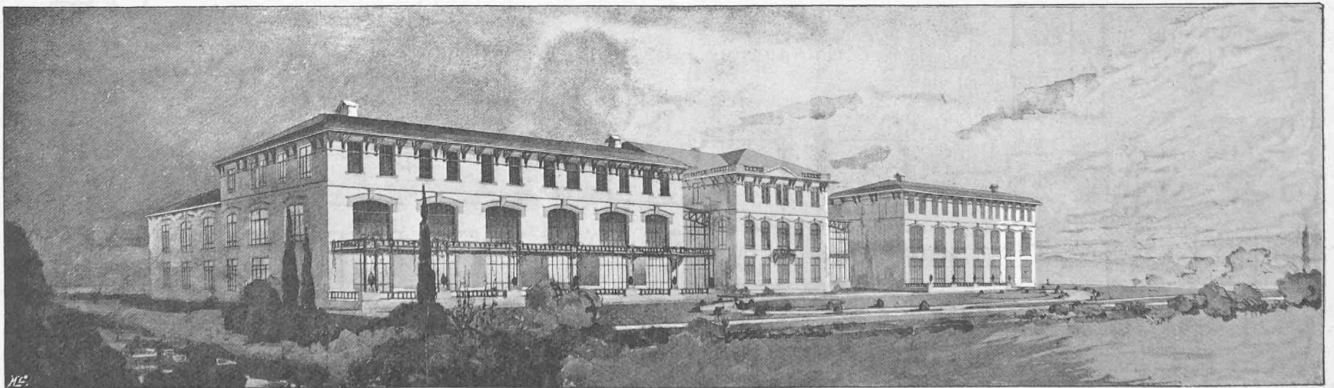


Vue. Côté de l'entrée.



Plan du rez-de-chaussée.

LÉGENDE : 1 = Réfectoire. — 2 = Salle d'attente. — 3 = Salle de consultations. — 4 = W.-C. et bains. — 5 = Cuisine. — 6 = Ch. sœurs. — 7 = Lingerie. — 8 = Chambres garçons. — 9 = Chambres filles. — 10 = Office. — 11 = Buanderie et séchoir. — 12 = Désinfection. — 13 = Cuisine. — 14 = Laboratoire. — 15 = Stérilisation. — 16 = Chambre sage-femme. — 17 = Chambre garde. — 18 = Disponible. — 19 = Locaux de la cuisine.



Vue. Côté des jardins.

4<sup>e</sup> prix. Projet « Une Cigogne », de MM. Grenier et de Goumoens, architectes, à Lausanne.

nau, Eggen. Système d'exploitation : courant continu à 1500 volts ; alimentation par fil aérien.

*Devis* : Fr. 183 583 par km. de voie.

*Taxes concédées*. Voyageurs : Section Brigue-Naters : simple course Fr. 0,10 ; aller et retour Fr. 0,15. Section Naters-Platten : simple course Fr. 0,35 par km. Section Platten-Belalp : Fr. 0,65 par km.

La compagnie devra accorder, pour les billets aller et retour sur la section Naters-Belalp, une réduction de 20 % au moins sur le prix des deux billets simples.

Bagages : Fr. 0,40 par 100 kg. et par km.

Marchandises : maximum Fr. 0,25 par 100 kg.-km. ; minimum Fr. 0,16 par 100 kg.-km.

Le nombre minimum des trains pouvant transporter des voyageurs et desservant tous les jours la ligne entière, dans chaque sens, avec arrêt à toutes les stations, est fixé à quatre.

La compagnie peut n'exploiter le chemin de fer que du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

**Chemin de fer électrique à voie étroite de Bienne à Anet par Täuffelen.** — La section Bienne-Nidau appartenant à la Cie des tramways de Bienne et étant exploitée par cette compagnie, c'est à Nidau que sera le point de départ de la nouvelle ligne pour le service des voyageurs et des bagages. De Nidau la ligne suit la route cantonale, franchit le canal de Nidau-Büren et dessert successivement Ipsach, Sutz, Latrigen, Mörigen, Gerolfingen et Täuffelen. A l'ouest d'Hagnek, l'Aar est franchie dans la coupure d'Hagnek sur un pont en fer adossé au pont-route. La ligne longe ensuite la route Hagnek-Anet jusqu'au village d'Anet. De là, elle se développe sur le versant de la montagne et atteint la gare d'Anet du chemin de fer Berne-Neuchâtel.

*Principales données techniques*. Longueur de la ligne : 20 km. Ecartement des rails : 1 m. Pente maximum : 35 ‰. Altitudes : Nidau 436,13 ; Gerolfingen 502,80 ; Locras 449,30 ; Anet-village 484 ; Anet-gare B.-N. 440,6. Système d'exploitation : traction électrique ; énergie fournie par la centrale d'Hagnek.

*Devis* : Fr. 94,000 par km. de voie.

Voitures d'une seule classe pour le transport des voyageurs.

*Taxes concédées*. Voyageurs : maximum Fr. 0,10 par km. de voie. Bagages : Fr. 0,10 au plus par 100 kg.-km. Marchandises par colis : la classe la plus élevée ne paiera pas plus de Fr. 0,05 et la plus basse pas plus de Fr. 0,025 par 100 kg.-km. Transport en grande vitesse : majoration de 100 % de la taxe ordinaire. Animaux : classe la plus élevée, pas plus de Fr. 0,20 par tête et par km. ; classe la plus basse, pas plus de Fr. 0,05. Majoration de 40 % pour le transport en grande vitesse.

La taxe minimum de transport pour les bagages et les marchandises n'excédera pas Fr. 0,40.

Métaux précieux, numéraire : maximum Fr. 0,025 par Fr. 1000 et par km.

## Société suisse des ingénieurs et architectes.

### XLIII<sup>e</sup> assemblée générale.

Nous publierons prochainement les procès-verbaux détaillés des différentes assemblées de la Société suisse des ingénieurs et architectes, dans le Tessin, du 4 au 6 septembre.

Bornons-nous, ici, à relever l'accueil extrêmement cordial et chaleureux, la belle humeur que nous avons trouvés chez nos collègues tessinois, comme d'ailleurs auprès de toute la

population. A Bellinzone, on tire le canon en notre honneur, la ville est pavée et pourtant nous ne faisons guère qu'y passer. Les châteaux sont illuminés et découpent dans la nuit la silhouette tourmentée de leurs créneaux et de leurs tours. Dès 8 heures, réunion familière au « Métropole » où les tables sont jonchées de fleurs ; concert ; on fait largement honneur à la collation gracieusement offerte par les Autorités de la ville. Il y a un entrain endiablé, mais voici déjà dix heures ; il faut partir pour Locarno. On quitte à regret Bellinzone tandis que là-haut les châteaux sont embrasés.

Dimanche matin, assemblée générale au théâtre. Après la liquidation des affaires administratives, M. *Guidini*, architecte, fait une conférence magistrale sur l'histoire de l'art dans le canton du Tessin. Le conférencier fait circuler dans la salle une quantité de documents, aquarelles, gravures, estampes, dessins qui illustrent sa causerie et témoignent de la richesse du Tessin en monuments artistiques de toute sorte. La conférence de M. *Guidini*, résumé d'un immense labeur et des recherches les plus approfondies, sera publiée dans l'*Album de fête*, mais ce qui sera malheureusement impossible à rendre, c'est le charme prenant de son élocution si claire et si précise que même ceux qui n'entendent pas l'italien ont presque tout compris.

Au banquet, les Autorités cantonales et communales nous apportent leurs souhaits de bienvenue. M. le président Naville qui les en remercie, se demande si le rôle de l'ingénieur et de l'architecte dans la société est bien ce qu'il devrait être et conclut négativement ; l'ingénieur et l'architecte, grâce à leur contact permanent avec les travailleurs de toute sorte, sont peut-être plus à même que beaucoup d'autres de collaborer à la solution des problèmes sociaux et des questions législatives. M. Naville nous invite tous à être « des hommes » et à ne pas nous confiner exclusivement dans notre activité purement professionnelle, afin que nous occupions dans la société la situation à laquelle nous avons droit ; *Excelsior*, telle doit être la devise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

L'après-midi, excursions diverses ; le soir, garden-party ; les jeunes organisent une sauterie.

Le 6 septembre, nous avons assisté, à Lugano, à la célébration du XXV<sup>e</sup> anniversaire de la Société tessinoise des ingénieurs et des architectes ; nous y reviendrons.

Et maintenant, terminons ce compte rendu à bâtons rompus en adressant un cordial merci à nos collègues et chers amis du Tessin et à leur infatigable président, M. *Bonzanigo*, ingénieur ; ils n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour donner à notre séjour tout l'attrait possible : la gaieté et la bonne humeur qui n'ont cessé de régner durant toute la fête doivent être pour eux le meilleur témoignage, parce que spontané, de la gratitude de leurs hôtes.

*L'Album de fête.* — C'est un gros volume (25/34 cm.) de 400 pages environ, imprimé sur papier couché et broché sous une couverture artistique ornée de fers en imitation. Voici la table des matières : Plans et vues de Bellinzone, de Locarno et de Lugano à diverses époques ; une très intéressante monographie des œuvres architecturales du Tessin, entr'autres : la cathédrale de S. Lorenzo, à Lugano, avec de nombreuses vues d'ensemble et de détails et trois planches en couleurs qui sont de petits chefs-d'œuvre, les trois châteaux de Bellinzone, la Madonna del Sasso ; divers bâtiments modernes ; hôpitaux, écoles, villas, etc. ; des notices techniques (chemins de fer, usines hydroélectriques, correction de fleuves, etc.).